



AVIS PUBLIC

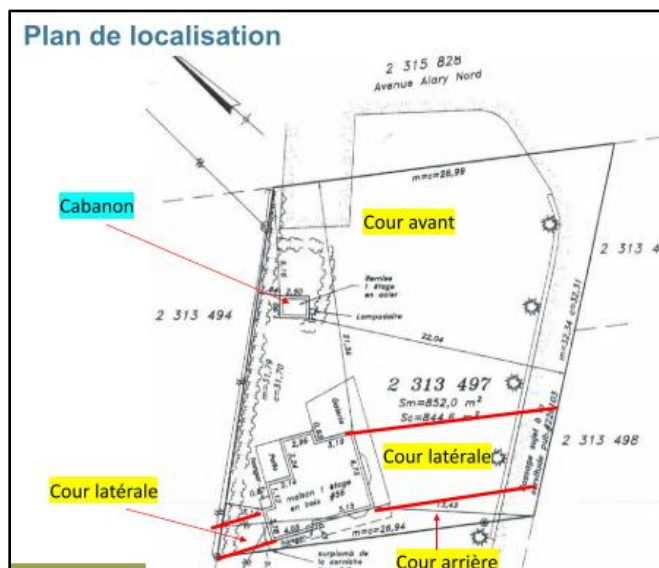
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 septembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 56, avenue Alary

L'objet est :

- d'autoriser l'implantation d'une galerie avec un empiètement de 3,5 m en cour arrière, alors que le *Règlement de zonage* prescrit un empiètement maximal de 2 mètres;
- de régulariser l'implantation d'un cabanon isolé empiétant devant le mur avant du bâtiment principal, alors que le *Règlement* prescrit qu'un cabanon doit être en retrait de 1 mètre du prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal, sans jamais être localisé devant le bâtiment;
- de régulariser l'implantation d'un cabanon isolé à 9,16 m de la ligne avant, alors que le *Règlement* prescrit qu'un cabanon en cour avant doit être à 15 m d'une ligne avant ;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 août 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA